



Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique Procès-Verbal du Mardi 06 octobre 2020 – 14H30

- **Installation des nouveaux délégués EPCI et reconstitution des instances**
 - Comité syndical
 - Bureau et Vice-Présidents
 - Commission d'appel d'offres
 - Commission de Délégation de Service Public
 - Commission Consultative des Services Publics Locaux

- **Fonctionnement du Syndicat**
 - Délégations du Comité syndical à Madame la Présidente
 - Délégations du Comité syndical au Bureau

- **État d'avancement du réseau d'infrastructures d'initiative publique (RIP)**

- **Décision modificative du budget primitif 2020**

- **Points divers**

- **Questions des Membres**



Le Comité Syndical s'est réuni le 6 octobre 2020 à 14H30, sous la présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Madame LUCOT-AVRIL Virginie ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués.

Monsieur François DELNOTT est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.



- **Installation des nouveaux délégués EPCI et reconstitution des instances**

- Membres du Comité syndical

Madame LUCOT-AVRIL accueille avec plaisir les nouveaux membres des EPCI.

Elle précise que l'équipe de Seine-Maritime Numérique est également présente.

Le but de cette séance est l'installation des nouveaux délégués désignés au sein des EPCI et la présentation de l'état d'avancement des travaux.

Le Syndicat doit donc procéder à l'installation des nouveaux délégués communautaires pour le Collège des EPCI.

Suite aux élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020, l'ensemble des EPCI membres de Seine-Maritime Numérique s'est vu dans l'obligation de procéder à de nouvelles désignations au sein des instances dont ils sont membres. Il y a donc lieu par conséquent de procéder à la recomposition du Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique.

Chaque EPCI membre du syndicat dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Madame la Présidente procède à la lecture des noms des nouveaux délégués désignés pour siéger au sein des instances :

Collectivité	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo	Olivier VAVASSEUR	Jean-François LEMESLE
Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral	Olivier COURSAULT	Laurent VASSET
Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Pascal CORNU	Alain FLEURET
Communauté de communes Bray-Eawy	Dany MINEL	Daniel BENARD
Communauté de communes Campagne de Caux	Antonio QUESADA	David JEZEQUEL
Communauté de communes Caux-Austreberthe	Jean-François CHEMIN	Isabelle SOWYK
Communauté de communes de Londinières	Hervé VASSARD	Bruno GRANDSIRE
Communauté de communes des 4 Rivières	Jean-Marc GAILLON	Céline ELIE
Communauté de communes Falaises du Talou	Jean-Marie BEAURAIN	Bruno GENDRON
Communauté de communes Inter Caux Vexin	François DELNOTT	Pascal SAGOT
Communauté de communes interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle	Rémy TERNISIEN	Jean-François PAYEN

Communauté de communes Terroir de Caux	Laurent SERVAIS-PICORD	Myriam DELAUNAY
Communauté de communes Yvetot Normandie	Mario DEMAZIERES	Emile CANU
Communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville	Jean-Nicolas ROUSSEAU	Thierry LOUVEL
Communauté de communes Côte d'Albâtre	Xavier BATUT	Gérard FOUCHE
Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise	Olivier DE CONIHOUT	François LEFEBVRE
Métropole Rouen Normandie	Abdelkrim MARCHANI	Jean-Michel MAUGER

Madame LUCOT-AVRIL rappelle également le nom des délégués du Collège Départemental.

- Membres du Bureau et Vice-Présidents

Considérant qu'en application de l'article 8 des statuts, le Bureau se compose de 10 membres, soit le Président, trois Vice-Présidents et trois membres délégués de chaque collège,

Considérant qu'à la suite des élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du Bureau et à l'élection des Vice-Présidents issus du collège des EPCI, dans les conditions prévues par l'article 5 du règlement intérieur,

Deux Vice-Présidents sont aujourd'hui à renouveler car Madame DESSAUX et Monsieur DÉPRÉAUX ne se sont pas représentés.

Madame LUCOT-AVRIL précise que le modèle actuel fonctionne et propose donc de renouveler les deux membres manquants.

En terme de symbolique, une désignation est prévue pour la Communauté d'Agglomération Caux-Vallée de Seine, elle propose également la désignation d'un vice-président représentant la plus petite Communauté de Communes en nombre d'habitants. Pour Madame la Présidente il s'agit de représenter l'ensemble du territoire de la Seine-Maritime. Elle laisse la parole à Monsieur VAVASSEUR.

Monsieur VAVASSEUR se présente en tant que délégué titulaire pour représenter la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo. Il connaît le monde du numérique, puisqu'il a été pendant plusieurs années professeur d'informatique et également Directeur du service informatique dans une collectivité.

Monsieur VASSARD se présente également en tant que délégué titulaire de la Communauté de Communes de Londinières, Maire de la commune de Preuseville. Dans sa vie privée il est également chef d'entreprise. C'est avec plaisir qu'il rejoint donc Seine-Maritime Numérique afin de représenter le territoire rural auquel il est très attaché.

Madame LUCOT-AVRIL rappelle que le modèle économique de déploiement du 100% fibre, se déploie quelle que soit la taille des territoires, quel que soit leur éloignement.

Vice-Présidents :

Considérant qu'à la suite des élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du Bureau et à l'élection des Vice-Présidents issus du collège des EPCI, dans les conditions prévues par l'article 5 du règlement intérieur.

En outre, l'article 5 du règlement intérieur précise qu'un Vice-Président est élu au sein du collège dont est issu le Président et deux Vice-Présidents sont élus au sein de l'autre collège selon la règle suivante :

- Premier Vice-Président élu au sein du collège dont n'est pas issu le Président
- Deuxième Vice-Président élu au sein du collège dont est issu le Président
- Troisième Vice-Président élu au sein du collège dont n'est pas issu le Président.

Il est donc acté la composition du Bureau suivante :

Collectivité	Nom du délégué	Fonction
Département de Seine-Maritime	Virginie LUCOT-AVRIL	Présidente
EPCI / Caux Seine Agglo	Olivier VAVASSEUR	Vice-Président
Département de Seine-Maritime	Alain BAZILLE	Vice-Président
EPCI / Londinières	Hervé VASSARD	Vice-Président
Département de Seine-Maritime	Christine DE CINTRE	Membre du Bureau
EPCI / Falaises du Talou	Jean-Marie BEAURAIN	Membre du Bureau
Département de Seine-Maritime	Blandine LEFEBVRE	Membre du Bureau
EPCI / Aumale Blangy	Rémy TERNISIEN	Membre du Bureau
Département de Seine-Maritime	Alfred TRASSY-PAILLOGUES	Membre du Bureau
EPCI / Inter Caux Vexin	François DELNOTT	Membre du Bureau

- Membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)

Conformément aux dispositions de l'article 1414-5 du Code Général des Collectivités territoriales et de l'article 10 du règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique, la Commission d'Appel d'Offres est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants. Il est de coutume que les Vice-Présidents siègent à la CAO.

Madame LUCOT-AVRIL propose donc que les Vice-Présidents remplacent les nouveaux nommés. Cependant un poste de suppléant est vacant, car Monsieur ROUSSELIN, ancien délégué, ne s'est pas représenté. Monsieur Xavier BATUT se propose donc afin de remplacer Monsieur ROUSSELIN.

Il est donc acté la composition de la CAO suivante :

Collectivité	Nom du délégué	Fonction
Département de Seine-Maritime	Alain BAZILLE	Titulaire
Département de Seine-Maritime	Guillaume COUTEY	Titulaire
EPCI / Inter Caux Vexin	François DELNOTT	Titulaire
EPCI / Caux Seine Agglo	Olivier VAVASSEUR	Titulaire
EPCI / Londinières	Hervé VASSARD	Titulaire
Département de Seine-Maritime	Patrick CHAUVET	Suppléant
Département de Seine-Maritime	Blandine LEFEBVRE	Suppléant
Département de Seine-Maritime	Florence THIBAUDEAU-RAINOT	Suppléant
EPCI / Côte d'Albâtre	Xavier BATUT	Suppléant
EPCI / Falaises du Talou	Jean-Marie BEAURAIN	Suppléant

- Membres de la Commission de Délégation de Service Public :

Elle est composée à l'identique de la Commission d'Appel d'Offres et suit les mêmes règles de fonctionnement. Les élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020 ont conduit à la recomposition des membres du Comité Syndical, pour le collège des EPCI. Cela induit également la désignation de membres titulaires et suppléants au sein de la Commission de Délégation de Service Public de Seine-Maritime Numérique.

Les membres sont donc désignés à l'identique des membres de la CAO.

- Commission Consultative des Services Publics Locaux

Conformément à l'article 12 du règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est créée pour l'ensemble des services publics que le Syndicat confirait à un tiers par convention de délégation de service public et examine par ailleurs le rapport d'activité annuel, mentionné à l'article L.1411-3, établi par le délégataire de service public.

Cette Commission doit comprendre la Présidente du Syndicat, deux membres du Comité Syndical ainsi que deux membres représentants d'associations locales et le cas échéant, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées avec voix consultative.

Il est donc proposé d'élire les membres de la CCSPL suivants : Monsieur François DELNOTT et Monsieur Olivier VAVASSEUR.



- **Fonctionnement du Syndicat**

Madame LUCOT-AVRIL laisse la parole à Madame Séverine VOGEL, Directrice administrative et financière du Syndicat afin de présenter les délégations du Comité Syndical à Madame la Présidente, et du Comité Syndical au Bureau.

Le Comité Syndical possède un certain nombre de fonctions qu'il ne peut déléguer et s'ajoute à cela un certain nombre de domaines de compétences qui sont traditionnellement délégués à la Présidente. Il est donc proposé à nouveau de déléguer à Madame la Présidente pour faciliter le fonctionnement du Syndicat dans des domaines qui sont listés de manière limitative dans la délibération et qui concernent les actions suivantes :

- Intenter toutes les actions en justice, au nom du Syndicat.
- Procéder dans les conditions et limites définies ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget qui pourront être à court, moyen ou long terme.
- Droits de tirage des emprunts.
- Réduire ou allonger la durée des emprunts
- Modifier les index et les taux.
- Contracter des prêts, la Présidente devant rendre compte de ces éléments, avec une délibération de principe présentée en Comité Syndical concernant la souscription d'emprunt.
- Déposer des candidatures au nom du Syndicat dans des appels à projets, dans le domaine du numérique.
- Signer les actes de gestion courante : arrêtés, ordres de service, bons et lettres de commandes, contrats et conventions sous réserve des dispositions du code des marchés publics, mises à disposition de moyens par un membre du syndicat.
- Solliciter, auprès des organismes, collectivités et institutions, les cofinancements et subventions nécessaires à la réalisation des projets et à signer les conventions de financement et tout document y afférent.
- Prendre toute décision concernant les modalités de paiement des participations des membres de Seine-Maritime Numérique.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la résiliation et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant n'excède pas 200 000 € H.T dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

- Prendre toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres quels que soient leurs montants dès que les crédits sont inscrits au budget.
- Signer toute convention d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € HT.

Madame LUCOT-AVRIL précise qu'il s'agit de la même délégation déjà accordée jusqu'à aujourd'hui.

De même, afin de faciliter le fonctionnement du Syndicat Mixte, il est proposé de déléguer au Bureau Syndical les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de prestations intellectuelles et de services et des accords-cadres, passés dans le cadre d'une procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget et sont au-dessus du seuil de 200 000€ HT.
- Prendre toute décision concernant des conventions de mise à disposition, en faveur du syndicat mixte, de biens ou de tout domaine public ou privé et ceci dans un but de développement des infrastructures et services de communications électroniques.
- Approuver et signer des conventions avec incidence financière.
- Approuver et signer des protocoles transactionnels.
- Accepter l'attribution de recettes exceptionnelles au nom de Seine-Maritime Numérique.
- Adopter les mesures d'action sociale en faveur du personnel de Seine-Maritime Numérique.
- Adopter les mesures relatives aux personnels de Seine-Maritime Numérique et à la gestion des ressources humaines.

Le Bureau rendra compte en Comité Syndical des décisions prises.
Ces deux délégations sont adoptées à l'unanimité.



- **État d'avancement du réseau d'infrastructures d'initiative publique (RIP)**

Madame LUCOT-AVRIL propose un focus sur le déploiement, mais avant elle souhaite présenter l'équipe technique et administrative du Syndicat. À la création du syndicat il y a 5 ans, seulement 4 collaborateurs étaient présents. Aujourd'hui, l'ensemble des agents sont présents avec la volonté du 100 % fibre pour tous et sont à la disposition des élus pour toutes questions.

Le syndicat a été créé en 2014 avec la volonté de répondre à la sollicitation des territoires avec le Département et les Communautés de Communes. Dans un premier temps il a fallu convaincre l'intégralité des territoires. Aujourd'hui, le Syndicat est composé de 15 collaborateurs, en sachant que l'intégralité de la Seine-Maritime est couverte par le syndicat. La fonction de Présidente a été donnée avec l'ambition de couvrir l'intégralité du Département, du 100% fibre pour tous. Beaucoup de départements n'ont pas fait ce choix, le plan de la Seine-Maritime correspond à une volonté des territoires et aussi la volonté du Fonds National pour la Société Numérique (FSN). Notre dossier 100% fibre pour tous est un dossier qui répond à un cahier des charges bien précis.

Madame La Présidente indique que le syndicat n'intervient pas sur les questions de téléphonie. Aujourd'hui le Syndicat gère un réseau d'initiative Publique. 230 000 foyers sont à couvrir. Le syndicat vient en complément des zones AMII (Appel à manifestation d'intention d'investissement), cela figure sur la carte projetée, avec quelques particularités : Ville de Fécamp, la Communauté Urbaine du Havre, la Métropole de Rouen Normandie et la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise. De plus, certaines communes frontalières de la Seine-Maritime ne sont pas adhérentes au syndicat puisqu'elles ne peuvent adhérer à deux syndicats (Somme Numérique). C'est le cas des communes de l'Intercommunalité des Villes Sœurs. À contrario, certaines communes de la Somme, relevant de la Communauté de Communes d'Aumale-Blangy sont rattachées à Seine-Maritime Numérique.

Le nouveau Schéma départemental d'aménagement numérique (SDAN) ramène l'échéance de la couverture en fibre optique de 2030 à 2023. L'ancien modèle n'existe plus. Nous sommes également en solidarité des territoires, un euro investit est un euro pour tout le monde, d'où l'intérêt d'être économe. Le déploiement, ne se fait pas à la commune mais par plaque optique . La difficulté est donc la précision des dates données, puisqu'une commune peut être concernée par plusieurs plaques.

Madame LUCOT-AVRIL présente la carte du découpage contractuel, il y a donc plusieurs marchés, toutes les entreprises sont citées.

Madame la Présidente laisse la parole à Michaël SAIMAN, Directeur Technique du Syndicat. Sur la carte en hachuré ce sont les premiers territoires sur lesquels le Syndicat s'était engagé à faire de la fibre optique (70 000 prises). Le premier marché lancé était le marché Caux Vallée de Seine, avec un contrat de maîtrise d'œuvre ; cependant le maître d'œuvre Safège n'a pas été à la hauteur. Le syndicat a donc repris la maîtrise d'œuvre en direct.

Deux marchés ont également été passés pour lancer les travaux sur le territoire avec un lot génie civil avec Bouygues Énergies Services et un lot travaux optique avec Engie en mandataire et deux cotraitants : Sade et Sogetrel.

Les deux autres marchés de maîtrise d'œuvre ont été lancés en même temps, le premier couvrait l'ancien périmètre restreint de Caux Austreberthe, la Communauté de Communes du Plateau Vert et l'ancienne Communauté de Communes de Varenne et Scie. Un maître d'œuvre a été désigné : Setics-Sogeti.

Un seul lot unique de travaux a été passé, remporté par Axione et Bouygues Énergies et Services.

Le deuxième marché sur Campagne de Caux, canton de Valmont et le Pays Neufchâtelois a été remporté par le même maître d'œuvre et le groupement d'entreprise Axians, Spie et Sogéa.

Sur la phase des 160 000 prises, le modèle contractuel est différent, le syndicat a passé des marchés de Conception-Réalisation, pour lesquels les titulaires ont en charge des études et des travaux. Le territoire a été coupé en deux : une partie Ouest et une partie Est.

La partie Ouest a été remportée par le groupement d'entreprises Spie, Engie et Circet.

La partie Est par le groupement d'entreprises Axione, Résonnance et Bouygues Énergies Services. Au-delà de ces entreprises on a plus d'une centaine de sous-traitants travaillant sur nos marchés.

Madame LUCOT-AVRIL précise que le fait d'avoir autant d'entreprises a été un choix, cela a permis de créer de l'emploi. L'avancée des RIP sur le territoire national fait que toutes les entreprises sont mobilisées partout, il faut donc être dans l'attractivité. Certaines prises construites en Conception-Réalisation arrivent avant les premiers lots dans l'ancien modèle de déploiement. Pour rappel, Seine-Maritime Numérique intervient sur le domaine public. Une lourde procédure de Délégation de Service Public a permis de désigner un délégataire qui est aujourd'hui SFR Fth. Suite à cela a été créé Connect 76, qui lui, intervient sur le domaine privé, chez le particulier. Il appartient donc à chaque opérateur de conventionner avec Connect 76.

Monsieur Dany MINEL, délégué à la Communauté de Communes de Bray-Eawy souhaite intervenir. En effet, il précise que l'ancien périmètre du Pays Neufchâtelois a contribué financièrement à la conception de Seine-Maritime Numérique et a annoncé aux habitants que la commercialisation se ferait dès juin 2018 et aujourd'hui fin 2020 ; il s'agit pour lui d'une grosse difficulté, notamment en tant qu'élu du territoire. Le changement de stratégie a selon lui pénalisé les membres fondateurs du syndicat.

Madame LUCOT-AVRIL indique qu'au moment où elle a pris la fonction de Présidente du syndicat, celui-ci n'avait aucun moyen financier ; de plus au moment où des dates ont été indiquées elle n'était pas au sein de la structure. Sans moyens financiers, sans plan validé par l'État, sans présence sur les territoires il était impossible de présenter de telles dates. De plus, dans le pays Neufchâtelois des nouveaux périmètres ont été mis en place.

Depuis trois ans, il a fallu trouver les moyens financiers pour le plan 100% fibre. Aucun territoire n'a davantage de légitimité aujourd'hui, répondre à 100% d'un territoire est bien plus ambitieux que de répartir sur une partie de la population. À titre d'exemple la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo, a également attendu. Aujourd'hui ils ont pris en considération les soucis techniques, ils ont également revu leur modèle de communication

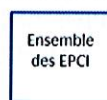
Madame Chantal COTTEREAU, déléguée du Collège Départemental souhaite remercier Madame la Présidente pour son implication au sein du syndicat et l'ensemble du travail réalisé en 5 ans.

Madame LUCOT-AVRIL indique que le projet 100% fibre repose sur un plan de financement sur 25 ans, de 360 M€ repartis de façon suivante :

- **Porté par les Membres de SMN qui mutualise les emprunts**



50 M€



50 M€

- **Subventionné par les Partenaires Publics**



54 M€



52 M€

- **Abondé par les redevances du Délégué**



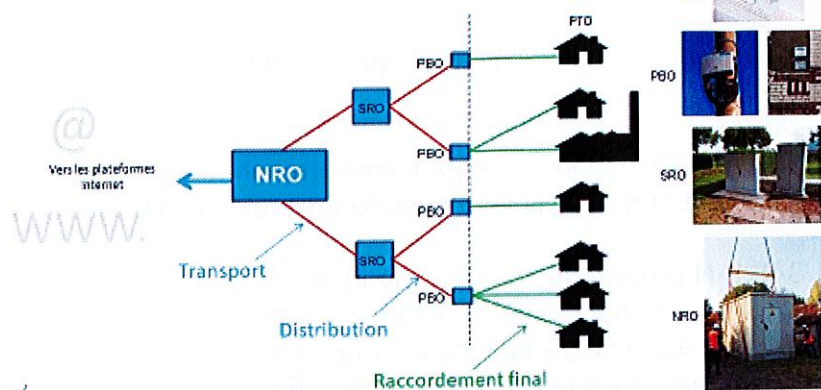
154 M€

Madame LUCOT-AVRIL en profite pour saluer Monsieur le Payeur Départemental qui accompagne avec ses services la bonne gestion publique du Syndicat.

Elle indique que grâce à l'argent public investi de nombreuses entreprises se sont installées : 10 entreprises titulaires sur le territoire de la Seine-Maritime : plus de 100 emplois directs et plus de 95 sous-traitants avec 65% d'entreprises normandes et 40% en Seine-Maritime. Par exemple, l'entreprise Axione a établi son siège à Neufchâtel-en-Bray, et 50 emplois ont ainsi été créés. Le modèle économique choisi a donc une réelle valeur ajoutée.

Michaël SAIMAN présente l'architecture du réseau FttH, en rappelant certains termes techniques souvent utilisés.

L'architecture du réseau FttH



Les Nœuds de Raccordement Optiques (NRO) sont des centraux télécoms, des bâtiments de 12 à 18 M2, que l'on déploie partout sur le territoire. Ce sont dans ces bâtiments, que vont venir les équipements actifs des opérateurs. Ils sont au nombre de 29, disposés au mieux pour « irriguer » le réseau public. Un NRO fédère entre 3 000 et 15 000 prises. A ces NRO sont rattachés des Sous Répartiteurs Optiques (SRO). Il existe déjà des sous-répartiteurs cuivres dans les communes ; les SRO fédèrent entre 300 et 650 prises. On en dénombre après études plus de 540.

Il y a également 60 000 boîtiers optiques, avec le Point de Branchement Optiques (PBO), c'est le boîtier final, se situant en domaine public et sur lequel les particuliers seront raccordés par les opérateurs.

Au total, cela représente environ 24 000 km de câbles optiques, pour desservir 230 000 prises.

L'architecture technique n'est pas calquée sur des cohérences administratives, mais sur une cohérence des contraintes techniques, liée à notre capacité à optimiser les infrastructures mobilisables.

Le but du syndicat est de raccorder des personnes, et non de déployer des fourreaux ou encore de poser des poteaux. Le but étant de déployer le plus rapidement possible, on utilise les infrastructures existantes (Orange ou SDE).

Sur le schéma figure la délimitation de l'action de déploiement du syndicat sur le domaine public (sur les poteaux, en façade...). Les PBO sont déployés sur le domaine public, la partie raccordement sera construite à la demande du particulier auprès de son opérateur commercial, sous la responsabilité de notre délégataire, dans le cadre de la Délégation de Service Public (D.S.P). Le réseau appartient au syndicat, mais celui-ci ne raccorde pas le particulier. Son interlocuteur est donc le fournisseur d'accès internet.

Madame LUCOT-AVRIL, précise que ce point est très important, en effet en tant qu' élu, les sollicitations des habitants sont souvent à ce sujet. Aujourd'hui, sur notre réseau sont présents Orange, SFR et Bouygues. Chaque prise est transmise à Connect 76, sous un format particulier, Connect 76 valide également l'arrivée des opérateurs.

Le soutien de l'Etat, via le Plan France Très Haut Débit, fixe certaines conditions, dont prioritairement l'utilisation des infrastructures existantes lorsque cela est techniquement possible, ce qui proscrit la construction de nouveaux réseaux à priori. Il s'agit là d'une

exigence qui s'impose au Syndicat et qui conditionne son éligibilité aux financements du FSN pour 54 M€.

Monsieur MINEL, demande qui règle financièrement l'enfouissement du réseau par la suite sur la commune. Est-ce que la fibre apporte un coût supplémentaire pour les communes ?

Michaël SAIMAN précise qu'un article de loi du CGCT, prévoit que lorsqu'un effacement de réseau diligenté par une commune, celle-ci contribue à la partie pose d'infrastructure, et les opérateurs ont à leur charge la dépose et la repose de leur câble. S'il y a un effacement de réseau, nous effaçons les réseaux d'Orange, d'Enedis.

Madame la Présidente informe les élus des contraintes du Plan France Très Haut Débit et notamment la fourniture des données techniques décrivant le réseau construit au format **Gr@ce THD**, "référentiel" établi par les industriels des télécoms pour favoriser l'interopérabilité entre SI des opérateurs. Les entreprises ne savaient pas livrer au format Gr@ce THD. Madame LUCOT-AVRIL a pris la décision d'attendre la livraison finalisée des DOE au format Gr@ce.

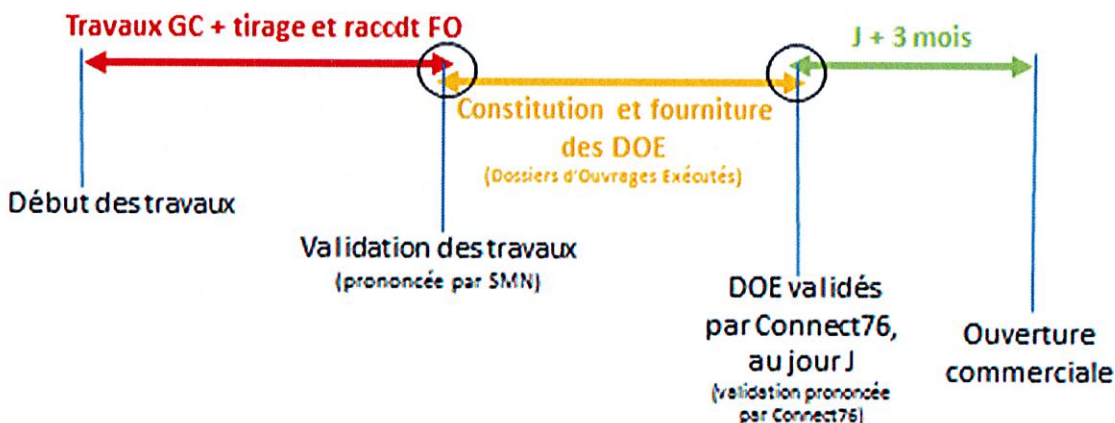
Elle laisse la parole à Christian CHUPIN, Directeur Général de Seine-Maritime Numérique afin de présenter l'état d'avancement du déploiement de notre réseau.

En ce qui concerne l'architecture, nous sommes très avancés :

- 25 NRO sur les 29 sont aujourd'hui installés sur les territoires.
- 336 SRO sont également installés et opérationnels sur les 544
- 54 000 prises optiques sont construites et recettées.

Michaël SAIMAN détaille le process long et complexe depuis la phase travaux jusqu'à l'ouverture commerciale.

- **Pour une zone de SRO donnée:**



Christian CHUPIN précise quelques chiffres :

La totalité des 236 482 prises que nous devons construire, répartie dans les cinq marchés. Le tableau synthétise le process en trois phases : les prises en travaux, les prises construites et réceptionnées, et les prises qui sont transférées à notre délégataire, qui sont donc en commercialisation.

Pour le total, à la fin de cette année, 55% des prises seront en travaux avec des études réalisées et des travaux engagés.

88 000 prises seront construites sur les territoires et réceptionnées par les services du syndicat. Cette projection s'établit sur des rythmes que le syndicat connaît depuis le mois de septembre, le rythme s'est donc accéléré avec un plan de charge en conséquence de nos techniciens.

En ce qui concerne la commercialisation, plus de 13 700 prises sont en commercialisation. L'objectif, avec notre délégataire, est de mettre en commercialisation 40 000 prises d'ici le début de l'année prochaine. Le millième abonné sera présent d'ici quelques jours.

Depuis la rentrée nous avons une accélération dans la commercialisation et dans la construction au regard des chiffres présentés. Ce sont des chiffres à titre indicatif, qui nous permettent de nous caler dans les objectifs globaux par rapport à l'échéance prévue.

Madame la Présidente précise un point par rapport au contexte COVID 19. Les entreprises de réseaux ont été impactées, celles-ci ont bénéficié d'un délai supplémentaire au niveau national sur la partie de réserve obligatoire et de confinement.

Les entreprises tentent de maintenir une pression, en matière d'études et de présence sur les territoires. Elles restent cependant mobilisées. Le planning présenté tient compte des retards liés à ce contexte.

- Sur le rôle des Élus : un guide sur l'accompagnement des élus a été remis, avec des questions-réponses.

Frédéric DEMAILLY est également en charge des relations avec les élus.

Les principaux points de difficultés ou de blocage sont les suivants :

- Erreur d'adressage ; il s'agit d'un problème récurrent, les communes doivent travailler sur le sujet. Le point d'accès au réseau est l'adresse du particulier, pour que l'adresse soit répertoriée dans le serveur d'éligibilité des fournisseurs d'accès à internet, ils utilisent une base nationale de la Poste; si l'adresse n'est pas connue, le particulier ne pourra pas accéder au réseau.
Le travail demandé aux collectivités est un travail d'échange entre le syndicat et les communes afin de fiabiliser au mieux les adresses.

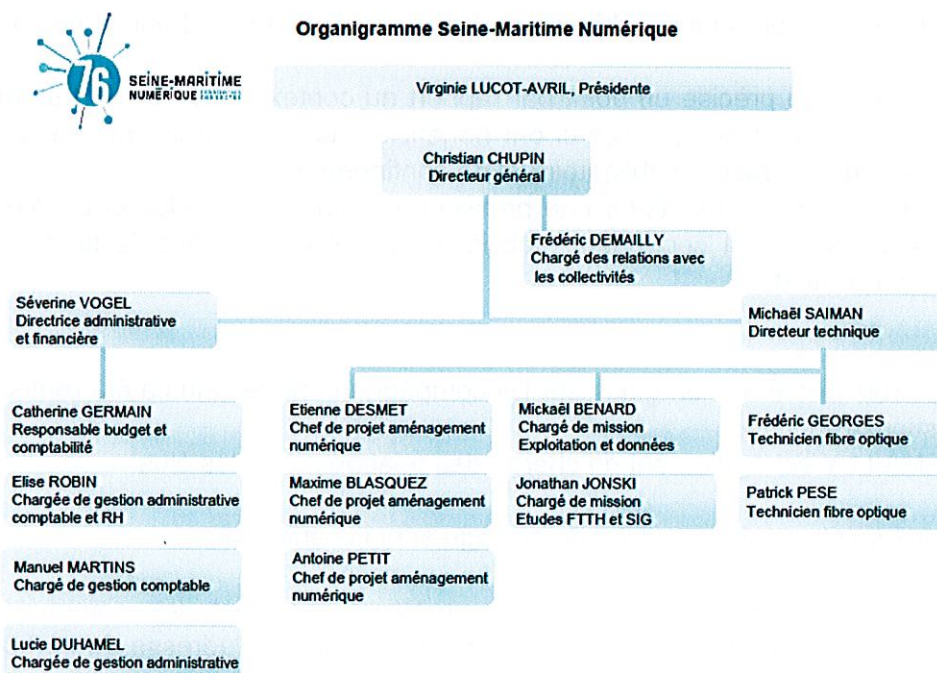
Madame Yvette LORAND-PASQUIER précise que les communes peuvent se rapprocher directement des services de la Poste, qui permet d'avancer. Il y a cependant un coût, mais qui permet une cohérence des adresses.

Monsieur François DELNOTT ajoute qu'il ne faut pas oublier d'intégrer dans le fichier national de La Poste, les zones à urbaniser.

Madame la Présidente attire l'attention des Membres, pour finir, sur d'autres causes de retard sur lesquelles les Élus peuvent intervenir :

- Retour des permissions de voirie
- Refus des autorisations de façades : conventions à signer entre le syndicat et le propriétaire.
- Élagage
- Autorisation d'implantation des poteaux
- Articulation avec les projets d'enfouissement de réseaux

Madame LUCOT-AVRIL souhaite une présentation de l'équipe de Seine-Maritime Numérique soit faite. Chacun des agents se présente à tour de rôle.





- **Décision modificative du budget primitif 2020**

Séverine VOGEL présente la seconde décision modificative du budget annexe. Par délibération du 3 mars 2020, le Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique a adopté le budget primitif 2020 pour le budget principal et pour le budget annexe.

Une première décision modificative, adoptée lors du comité syndical du 17 juin dernier a permis d'intégrer les amortissements des travaux réalisés par les communautés de communes avant transfert au syndicat pour amortissement en 2020.

Cette décision modificative permettra un dernier ajustement concernant les mobilisations ainsi que les comptes relatifs aux emprunts. Cette année, nous avons commencé à mobiliser les lignes de trésorerie et les avances.

Cette décision modificative vise :

- À ajuster les recettes d'investissement à hauteur de 45 M€, qui concerne un emprunt de La Banque Postale, sur lequel nous allons tirer d'ici les prochaines semaines.
- À ajuster les dépenses d'investissement à hauteur de 1 653 M€ qui concerne le remboursement du capital d'emprunts.
- À ajuster des dépenses de fonctionnement à hauteur de :
 - o 36 000€ concernant les intérêts courus non échus
 - o 44 000€ concernant les intérêts des deux lignes de trésorerie
 - o 85 000€ concernant les commissions bancaires
 - o 333 000€ concernant les intérêts d'emprunts.



- **Approbation du procès-verbal du précédent Comité Syndical**

Le procès-verbal du Comité Syndical précédent du 17 juin 2020, est soumis au vote et adopté à l'unanimité.



- **Élection des délégués au Centre National d'Actions Sociales**

Le Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique est adhérent au Comité National d'Action Sociale (CNAS), depuis le 16 janvier 2015.

L'organisation institutionnelle du CNAS garantit une gestion sécurisée, paritaire et pluraliste. Son conseil d'administration est composé de représentants des élus et des personnels

territoriaux, désignés par les adhérents pour une durée de mandat identique à celle du mandat municipal.

Ainsi, il est nécessaire de désigner un délégué élu et un délégué agent qui représenteront le Syndicat au sein des instances du CNAS.

Il est proposé de valider la désignation des délégués suivants :

- Délégué élu : Jean-Marc GAILLON
- Délégué agent : Catherine GERMAIN
- Correspondant : Élise ROBIN



- **Questions diverses**

Monsieur Olivier DE CONIHOUT, délégué à la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, souhaite savoir s'il existe une charte pour les sous-traitants. Il faudrait en amont qu'il y ait des recommandations aux différents opérateurs.

Michaël SAIMAN répond que nos règles avec nos spécifications doivent être appliquées par les entreprises et par les sous-traitants. Le syndicat ne s'occupe que du domaine public. Le problème est plus dans la relation entre le particulier, le fournisseur d'accès internet via son sous-traitant.

Entre l'opérateur et son sous-traitant il existe une charte de qualité, pour autant le syndicat travaille au niveau national pour fiabiliser les relations entre le particulier, l'opérateur et le technicien de raccordement.

Monsieur DE CONIHOUT souhaite également savoir pourquoi le syndicat ne gère pas la téléphonie mobile ?

Lorsque les Communautés de Communes ont transféré la délégation numérique à Seine-Maritime Numérique, la Préfète avait écrit au syndicat pour indiquer que le numérique comprenait la téléphonie mobile. Cependant, le Ministère qui avait été saisi a indiqué que le numérique ne comprenait pas la téléphonie mobile.

De plus, au niveau national, les opérateurs ont été encouragés dans leur fiscalité, pour déployer eux-mêmes la téléphonie mobile.

Madame LUCOT-AVRIL indique le prochain Comité Syndical aura lieu le 17 novembre.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H15.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,



Virginie LUCOT-AVRIL

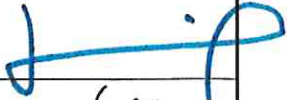







Le Secrétaire de séance,



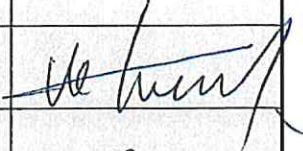




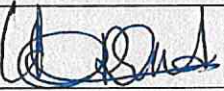



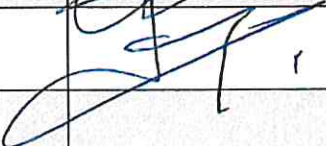
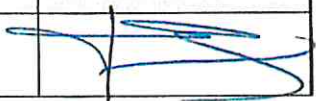
François DELNOTT

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique
Liste d'embarquement du mardi 06 octobre 2020 - 14H30 - HDD



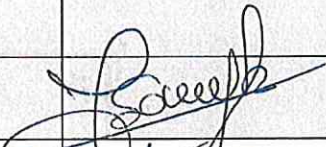

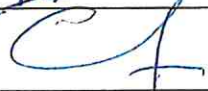

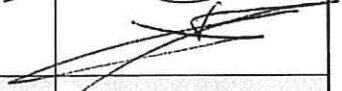
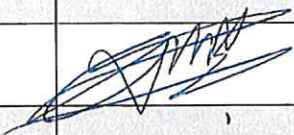
Titulaires
 Suppléants
 Associés

Nom	Prénom	Collectivité	Pouvoir à	Visa
ALLAIS	Sophie	Département		
BATUT	Xavier	Côte d'Albâtre		
BAZILLE	Alain	Département	M. CHAUVENSY	
BEAURAIN	Jean-Marie	Falaises du Talou		
BÉNARD	Daniel	Bray-Eawy		
BERTRAND	Nicolas	Département		
CANU	Émile	Yvetot Normandie		
CHAUVENSY	Jean-Louis	Département		
CHAUVET	Patrick	Département	M. HAUGUEL	
CHEMIN	Jean-François	Caux-Austreberthe		
CORITON	Bastien	Département		
CORNU	Pascal	Le Havre Seine-Métropole		
COTTEREAU	Chantal	Département		
COURSAULT	Olivier	Fécamp Caux Littoral		
COUTEY	Guillaume	Département		
DE CINTRÉ	Christine	Département		
DE CONIHOUT	Olivier	Région Dieppoise		
DELAUNAY	Myriam	Terroir de Caux		
DELNOTT	François	Inter-Caux-Vexin		
DEMAZIÈRES	Mario	Yvetot Normandie		

VISA

ÉLIE	Céline	Quatre Rivières		
FLEURET	Alain	Le Havre Seine-Métropole		
FOUCHÉ	Gérard	Côte d'Albâtre		
GAILLON	Jean-Marc	Quatre Rivières		
GENDRON	Bruno	Falaises du Talou		
GRANDSIRE	Bruno	Londinières		
HAUGUEL	Martial	Département		
JEZEQUEL	David	Campagne de Caux		
LEFEBVRE	Blandine	Département	Mme LORAND-PASQUIER	
LEFEBVRE	François	Région Dieppoise		
LEMESLE	Jean-François	Caux Seine Agglo		
LE VERN	Marie	Département		
LORAND-PASQUIER	Yvette	Département		
LOUVEL	Thierry	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		
LUCOT-AVRIL	Virginie	Département		
MARCHANI	Abdelkrim	Métropole de Rouen Normandie		
MARTIN	Pascal	Département		
MAUGER	Jean-Michel	Métropole de Rouen Normandie		
MINEL	Dany	Bray-Eawy		
PAYEN	Jean-Francois	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
QUESADA	Antonio	Campagne de Caux		
ROULY	Nicolas	Département		
ROUSSEAU	Jean-Nicolas	Plateau-de-Caux Doudeville-Yerville		

VISA

SAGOT	Pascal	Inter-Caux-Vexin		
SERVAIS-PICORD	Laurent	Terroir de Caux		
SINEAU-PATRY	Cécile	Département		
SOWYK	Isabelle	Caux-Austreberthe		
TERNISIEN	Rémy	Aumale-Blangy-sur-Bresle		
THIBAUDEAU-RAINOT	Florence	Département	Mme COTTEREAU	
TRASSY-PAILLOGUES	Alfred	Département	Mme WCOT-AVRIL	
VASSARD	Hervé	Londinières		
VASSET	Laurent	Fécamp Caux Littoral		
VAVASSEUR	Olivier	Caux Seine Agglo		
VIEUBLE	Nacéra	Département		
GRESSER	Pascal	Payeur Départemental		
DE WIT	Patrick	SDE		



Rouen, le 30/09/2020

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), M. Alain BIZILLE....., Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à M. Jean-Louis CHAUVENSY

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 6 octobre 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Bon pour pouvoir
Alain Bizille

(1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est **indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté**



Rouen, le 16/09/20

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), M. Pamir CHAUET, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à M. Martial HAUGVEL.....

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 6 octobre 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

(1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est **indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté**



Rouen, le 6 octobre 2020

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

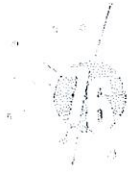
Je soussigné(e), Mme Blandine LEFEBVRE, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Mme Yvette LORAND-PASQUIER.

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 6 octobre 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

(1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est **indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté**



SEINE-MARITIME
NUMERIQUE

Rouen, le 17/09/2020

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), M. METHIBAUDEAU, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à Mme Chantal COTTEREAU

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 6 octobre 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

(1) *Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté*



Rouen, le 02/10/2020

OBJET : Délégation de vote - Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique

Je soussigné(e), M. ~~TRASSY~~ *PHUOCUETS*, Membre du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, donne délégation de vote à M.me *WLOT - AVRIL - VIGINE*

Cette délégation est valable pour le Comité Syndical du 6 octobre 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

(1) Un membre du Comité Syndical ne peut détenir qu'un pouvoir.
Pour déléguer sa voix, il est **indispensable de mentionner le nom du membre choisi pour être représenté**